

Guide de l'étudiant.e

2024-2025

université
PARIS-SACLAY

FACULTÉ
DES SCIENCES
DU SPORT



SOMMAIRE



Les mots du Doyen et de la Vice-Doyenne Formations	1 et 2
La semaine d'intégration	3
Changement de spécialité sportive	4
Cursus universitaire	5
Calendrier universitaire	6
Informations diverses	7 à 10
Annulation d'inscription	
Statuts particuliers	
Classement kiné, Osteo-bio, IFEC	
Demandes d'équivalence	
Examens	
Accidents	
Soutien	
Maquette universitaire du portail	11
Aides sociales	12
Aide sociale individuelle de l'Université	
Aide matérielle et informatique individuelle	
Aides au logement	
Lieux de pratiques sportives	13
Plans	14 et 15
Des campus	
De l'Université	
Contacts utiles	16

Le mot du Doyen de la Faculté des Sciences du Sport

Chers étudiants, chères étudiantes,

Toutes mes félicitations !

Si vous lisez ces lignes, c'est que vous avez franchi avec succès tous les obstacles qui mènent à l'entrée en STAPS. Aujourd'hui, vous vous engagez dans un cycle de formation tout à fait passionnant, d'une incroyable richesse et d'une grande diversité. De la première année de licence jusqu'à la deuxième année de master, et même au-delà jusqu'au doctorat, les études en STAPS n'offrent pas moins de quatre parcours de formation : management du sport, entraînement sportif, éducation et motricité ou encore activité physique adaptée-santé. Sans oublier notre licence professionnelle métiers de la forme ou notre licence double diplôme STAPS, sciences pour l'ingénieur. Bref, vous êtes certains de trouver dans notre offre de formation, celle qui vous convient, dans laquelle vous pourrez vous épanouir et construire votre avenir.

Parfois, l'entrée dans l'enseignement supérieur fait peur. Elle apparaît comme un grand saut dans l'inconnu. Soyez rassurés. Il existe en STAPS une vraie culture de l'accompagnement étudiant. Qu'il s'agisse des équipes pédagogiques ou des gestionnaires de scolarité, chacun s'investit au quotidien pour vous accompagner au mieux vers la réussite de votre projet de formation et garantir votre entrée dans la vie professionnelle.

Au-delà de cela, vous vous engagez dans un cycle de formation qui est porteur de sens. En effet, les STAPS sont à la croisée de problématiques sociétales fortes qui traversent toute la société : l'éducation, la santé, les loisirs, le handicap, le vieillissement, etc. Etudiez aujourd'hui en STAPS, c'est être utile demain à la société.

J'ajouterai enfin que l'Université Paris-Saclay fait partie des meilleures universités mondiales. Il s'agit là évidemment d'un atout supplémentaire dans la concrétisation de votre projet professionnel.

Je vous souhaite donc une excellente année universitaire. Apprenez, rencontrez, expérimentez et trouvez le projet qui vous ressemble.

Bien cordialement,
Christopher Hautbois, Doyen de la Faculté des Sciences du Sport.

Le mot de la Vice-Doyenne Formations de la Faculté des Sciences du Sport

Bonjour à toutes et tous,

Après ces mots des plus accueillants, je souhaiterais vous donner des conseils pour vous engager sur le chemin de la réussite : investissez-vous, échangez entre vous, posez des questions, saisissez-vous des enseignements comme des éléments fondateurs du cursus que vous voulez suivre.

Donnez vous les moyens de réussir cette première année de Licence pour vous engager ensuite pleinement dans une mention qui vous correspond, qui vous permette de vous épanouir professionnellement.

Je vous souhaite donc du courage et de l'enthousiasme !

Julie Etcheverry-Bournat, Vice-Doyenne formations de la Faculté des Sciences du Sport.

***«Bienvenue à la Faculté des Sciences du Sport
de l'Université Paris-Saclay»***

LA SEMAINE D'INTEGRATION



Afin de vous faire découvrir l'Université Paris-Saclay et plus précisément la Faculté des Sciences du Sport, plusieurs recontres et événements sont organisés du lundi 9 au vendredi 13 septembre 2024.

Date	Horaire	Thème	Lieu
Lundi 9 septembre 2024	9h30 11h	Accueil primo-entrant.es Accueil redoublant.es	Amphi Cartan, bâtiment 427
Lundi 9 septembre 2024	11h	Etudiant.es «oui si»	Hall, bâtiment 425
Mardi 10 septembre 2024	10h30	Présentation Faculté des Sciences du Sport	Amphi Cartan, bâtiment 427
Mercredi 11 septembre 2024		Course / Escape Game et tests physiques	Départ bâtiment 425
Jeudi 12 septembre 2024	9h30 à 17h	Olympiade	
Vendredi 13 septembre 2024	9h30 11h	Statuts salarié.es et spor- tif.ves de haut niveau Présentation kiné et LAS	Amphi Cartan, bâtiment 427

Le Welcome Day, événement de rentrée pour les étudiantes et étudiants, aura lieu le jeudi 26 septembre 2024 de 11h30 à 18h sur le parking des bâtiments 332-333.

Portail STAPS CHANGEMENT de spécialité sportive 2024-2025

1. SPECIALITE SPORTIVE D'ORIGINE

Je soussigné(e) enseignant en spécialité
..... autorise l'étudiant
à changer de spécialité.

Signature

2. NOUVELLE SPECIALITE SPORTIVE

Je soussigné(e) enseignant en spécialité
..... autorise l'étudiant
à intégrer la spécialité

Signature

ATTENTION

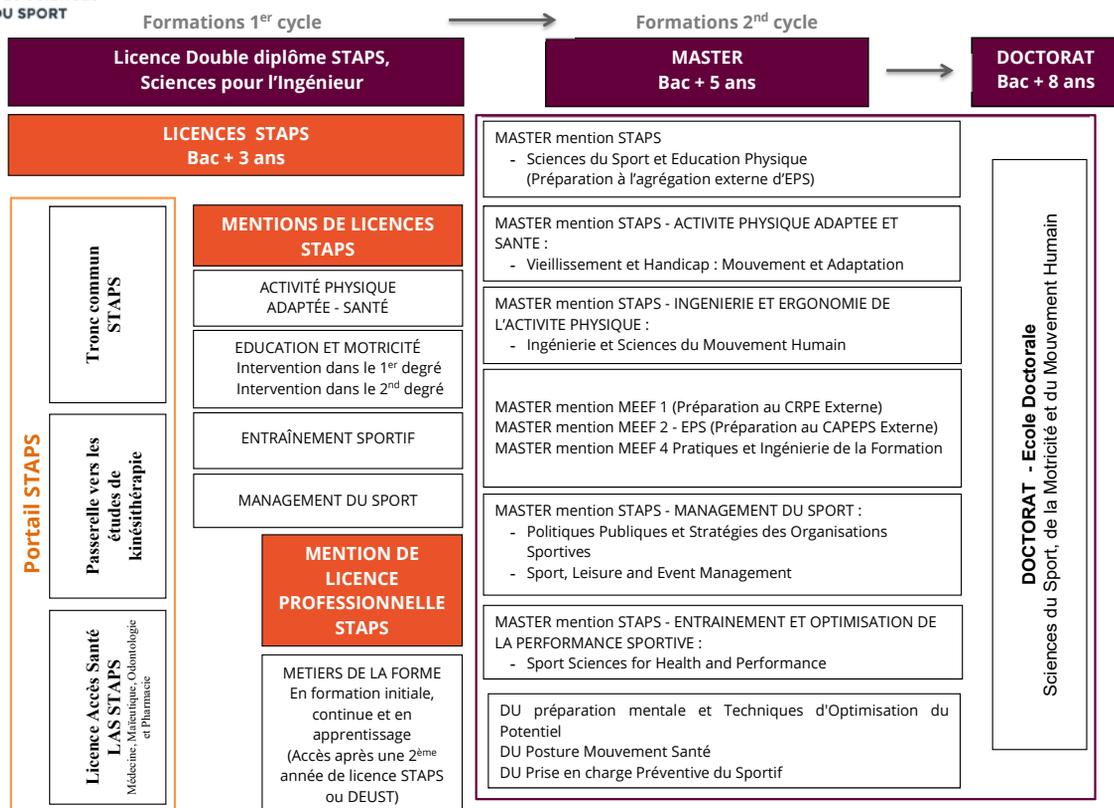
Le changement de spécialité sportive ne sera valable que s'il reçoit **l'aval des 2 enseignants** concernés et **du responsable de première année**. De plus, un changement de spécialité sportive peut conduire à un changement de groupe.

Les changements de spécialité sportives ne seront plus acceptés après le lundi 30 septembre 2024.

CURSUS UNIVERSITAIRE



Faculté des Sciences du Sport – Université Paris-Saclay



CALENDRIER UNIVERSITAIRE



Les dates à retenir, ci-dessous, sont extraites du calendrier universitaire 2023/2024 prévisionnel. Par conséquent, des modifications sont susceptibles d'être apportées.

L'année universitaire est rythmée par les périodes d'examens et de vacances.

- **Périodes d'examens :**

lundi 16 au samedi 21 décembre 2024
lundi 7 au samedi 12 avril 2025
lundi 9 au samedi 28 juin 2025 (session 2)

- **Vacances universitaires :**

lundi 28 octobre au dimanche 3 novembre 2024
lundi 23 décembre au dimanche 5 janvier 2025
lundi 24 février au dimanche 2 mars 2025
lundi 14 au dimanche 27 avril 2025



INFORMATIONS DIVERSES

ANNULATION D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez annuler votre inscription, vous devez adresser votre demande au service de scolarité, au plus tard 30 jours après le début des cours.

STATUTS PARTICULIERS

En cours d'année, tout changement de statut doit être signalé immédiatement à votre responsable d'année, Mme Chestier Marion (mail : marion.chestier@universite-paris-saclay.fr) ainsi qu'au secrétariat pédagogique.

- **Salariés**

Pour obtenir un *statut salarié pédagogique* qui confère un aménagement d'emploi du temps, vous devez justifier d'un contrat à partir de 15h par semaine (ou nombre d'heures équivalent par mois ou au trimestre) couvrant la période du 31 août 2024 au 31 août 2025.

Vous ne pouvez pas obtenir le statut d'étudiant salarié en cours d'année, sauf cas exceptionnel, dûment justifié, soumis à l'accord de la Vice-Doyenne chargée des formations, Mme Etcheverry-Bournat Julie et du Directeur des Licences, Mr Viala François.

- **Sportifs de Haut Niveau**

Pour pouvoir bénéficier du statut de sportif de Haut Niveau, **vous devez figurer sur les listes du Ministère Jeunesse et Sports exclusivement.** Les sportifs de Haut Niveau doivent faire parvenir immédiatement leurs

calendriers de compétition auprès du responsable d'année et de l'enseignant référent. Ils peuvent ainsi bénéficier d'un aménagement d'emploi du temps et de sessions spéciales d'examen (justificatifs exigés).

Enseignant référent : Ivan Dury

- **Sportifs de Bon Niveau**

Vous devez remplir un dossier au moment de votre inscription pédagogique. Celui-ci sera étudié par l'enseignant de spécialité sportive et le responsable des APSA.

Si votre dossier est accepté, vous pourrez bénéficier d'aménagements d'emploi du temps (dans la mesure du possible) en lien avec la responsable d'année Mme Chestier Marion et le responsable des APSA quand ceux-ci concernent les enseignements de polyvalences ou de spécialités sportives.

Contacts :

Marion Chestier : marion.chestier@universite-paris-saclay.fr

Julie Etcheverry : julie.etccheverry@universite-paris-saclay.fr

Ivan Dury : ivan.dury@universite-paris-saclay.fr

François Viala : francois.viala@universite-paris-saclay.fr

CLASSEMENT KINE / OSTEO-BIO / IFEC

Des conventions lient la faculté des Sciences du Sport de l'Université Paris-Saclay et :

- *l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation de l'Hôpital Saint-Maurice (94)* : 12 places (à confirmer)
- *IFMK Saint-Michel* : 10 places (à confirmer)
- *IFMK Assas* : 6 places (à confirmer)
- *EFOM* : 11 places (à confirmer)
- *CEERRF* : 6 places (à confirmer)

permettant l'entrée des étudiants en 1ère année d'études de Kinésithérapie

- *l'IFEC* (Institut Franco-Européen de Chiropraxie d'Ivry)
- *Ostéo-bio* (Cachan)

participant à l'entrée des étudiants directement en 2ème année dans ces deux établissements.

Seuls les primo-entrants pourront prétendre à concourir. (Plus de précisions sur le document règlement concours kiné)

DEMANDES D'EQUIVALENCE

Si vous venez d'un autre parcours et que vous souhaitez être dispensé de certains enseignements, vous devez faire une demande d'équivalence par écrit auprès du Directeur des Licences, Mr Viala François, en précisant bien pour quels enseignements vous souhaitez une équivalence en les mettant en comparaison avec ceux de la maquette de l'année dans laquelle vous êtes inscrit.

Vous devez également retirer un dossier auprès de votre secrétariat pédagogique à remettre au plus tard le 15 octobre 2024. Au-delà de cette date, aucune demande ne sera étudiée.

EXAMENS

Dans le mois suivant votre inscription pédagogique, les formulaires relatifs aux modalités de contrôle des connaissances et compétences (MC2C) et au règlement des études vous seront remis et votre signature attestera que vous en avez pris connaissance.

Pour rappel :

- **Validation de l'année :**

Le règlement des études 1ier cycle fixe les modalités de contrôle de connaissance et de compétences à l'Université Paris-Saclay.

Pour valider votre première année vous devez :

- Valider l'ensemble des Unités d'Enseignement du programme de formation. Une UE est acquise lorsque la note finale est égale ou supérieure à 10/20. Ce résultat est formé par l'ensemble des notes dans les différentes épreuves de l'UE affectées de leur coefficient. Une UE peut également comporter une activité sans note dont les objectifs d'apprentissage et éléments de compétence correspondant doivent être acquis sous la forme de quitus. Toute UE acquise confère à l'étudiant le nombre de crédits (ECTS) correspondants. Ces ECTS sont acquis définitivement et capitalisables.

Et/ ou

- Valider l'ensemble des Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC). Un BCC est acquis lorsque la note du BCC est égale ou supérieure à 10/20. Ce résultat est formé par l'ensemble des notes d'UE affectées de leurs ECTS. Tout BCC acquis confère à l'étudiant le nombre d'ECTS correspondants. Ces ECTS sont acquis et capitalisables.

Et/ ou

- Valider l'année. Une année de formation est acquise lorsque la moyenne des BCC pondérée par leurs ECTS respectifs est égale ou supérieure à 10/20 et que la moyenne de chaque BCC est supérieure ou égale à 7/20, condition pour déclencher une éventuelle compensation entre BCC. Une année acquise confère à l'étudiant 60 ECTS capitalisables permettant à l'étudiant de s'inscrire dans l'année de formation supérieure,

Quelques points de vigilance utiles :

Vous avez deux sessions d'examen (ou deux chances) pour pouvoir valider votre année de formation. Chaque session est unique et indépendante de l'autre, avec souvent ses propres épreuves et parfois ses propres coefficients. Seules les ECTS restent identiques d'une session à l'autre. Une épreuve écrite en première session peut devenir une épreuve orale en seconde session et réciproquement. Ce qui compte au final c'est de garder un même niveau d'exigence entre chacune des deux sessions.

Votre présence en cours est fortement conseillée afin de réussir vos études. Mais seule votre présence aux examens/ épreuves détermine votre résultat à l'UE (et donc au BCC et à l'année). Ainsi toute absence injustifiée à une épreuve est déclarée « ABI » et l'étudiant doit se présenter en seconde session.

En cas d'absences justifiées (ABJ) :

- aux évaluations continues d'une UE, le jury applique la proportion définie par les MC2C détaillées pour la neutralisation des évaluations continues. Au-delà, l'étudiant est déclaré ABJ et doit se présenter en deuxième session.
- à l'épreuve terminale de première session, l'étudiant est déclaré ABJ à l'UE et il doit se présenter en deuxième session.
-

Le caractère « justifié » d'une absence est apprécié par le responsable de la formation et/ou la direction des Licences sur présentation d'un justificatif réglementaire (certificat médical, certificat de décès, convocation à un concours ...). Les originaux des justificatifs doivent être déposés à la gestion scolaire de la formation dès le retour de l'étudiant à l'Université et au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrables après la fin de sa période d'absence. Passé ce délai, aucune justification ne pourra être acceptée et l'absence sera considérée comme injustifiée .

• Fraudes :

Toute suspicion de fraude entraînera le dépôt de votre dossier auprès de la section disciplinaire de l'Université. Tout plagiat ou utilisation d'appareils connectables (en contrôle continu comme en contrôle terminal) est considéré comme suspicion de fraude et donc passible de sanction.

ATTENTION : De plus en plus d'étudiants souhaitent partir un an à l'étranger. N'oubliez pas que meilleur sera votre dossier, plus vous aurez de chances d'obtenir satisfaction.

Pour ces projets, prenez contact rapidement avec Caroline TEULIER à international.staps@universite-paris-saclay.fr

SOUTIEN

Vous pourrez bénéficier des stages et dispositifs d'accompagnement qui pourront vous aider dans l'organisation de vos études et/ou à combler vos manques.

Contacts : Patrick Blanc, patrick.blanc@universite-paris-saclay.fr
Olivier Bony, olivier.bony@universite-paris-saclay.fr

MAQUETTE UNIVERSITAIRE DU PORTAIL



Les enseignements que vous allez suivre s'organiseront sur 4 blocs :
1 bloc d'enseignement scientifique et 1 bloc d'enseignement sportif
(pratique et théorie) sur chaque semestre de l'année.

Vous trouverez dans la maquette ci-dessous les matières qu'ils comprennent ainsi que les modalités d'évaluation.

Portail STAPS

Contrôle des connaissances des parcours :

Compensation totale

moyenne pondérée >= 10 et note de chaque bloc >= 7

Si statut dérogatoire merci d'indiquer si <input type="checkbox"/> SPORTIF HAUT NIVEAU <input type="checkbox"/> ETUDIANT SALARIÉ <input type="checkbox"/> AMENAGEMENT POUR HANDICAP <input type="checkbox"/> OUI/SI					
	ECTS	CM	TD	TP	Contrôle des connaissances
Bloc Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain S1					
ZLSB111 — Sciences biologiques du corps en mouvement : BAP 1	9	40,5	33	0	Evaluation continue non intégrale (ECT) Session 1 : EEF * 65% [Anatomie + Physiologie + Biomécanique] + CCE * 35% [Anatomie + Physiologie + Biomécanique] Session 2 : EEF * 65% [Anatomie + Physiologie + Biomécanique] + CCE(Report) * 35% [Anatomie + Physiologie + Biomécanique] Evaluation continue non intégrale (ECT)
ZLSC112 — Sciences du comportement et APSA: Psychologie et neuroscience 1	5	19,5	19,5	0	Session 1 : EE * 33% [Psychologie/démarche scientifique (60%) + Neurosciences (40%)] + EEF * 67% [commune / QCM] Session 2 : EE(Report) * 33% [Psychologie/démarche scientifique (60%) + Neurosciences (40%)] + EEF * 67% [commune / QCM] Evaluation continue non intégrale (ECT)
ZLSS113 — Sciences sociales et APSA 1	4	13,5	13,5	0	Session 1 : CCE * 40% [Introduction aux sciences sociales appliquées aux APSA] + EEF * 60% [Introduction aux sciences sociales appliquées aux APSA] Session 2 : CCE(Report) * 40% [Introduction aux sciences sociales appliquées aux APSA] + EEF * 60% [Introduction aux sciences sociales appliquées aux APSA] Evaluation continue non intégrale (ECT)
Bloc Culture sportive : pratique et théorie des activités physiques sportives et artistiques S1					
ZLSPE121 — Spécialité Sportive : le pratiquant 1	6	0	44	0	Evaluation continue non intégrale (ECT) Session 1 : CCTP * 50% [Pratique sportive] + EEF * 30% [Théorie] + EE * 20% [Théorie] Session 2 : ETP * 50% [Pratique] + EEF * 30% [Théorie] + EE(Report) * 20% [Théorie] Evaluation continue non intégrale (ECT)
ZLPOL122 — Polyvalences Sportives 1	6	0	60	0	Session 1 : CCTP * 50% [Polyvalence 1 + Polyvalence 2 + Polyvalence 3] + EEF * 50% [Polyvalence 1 + Polyvalence 2 + Polyvalence 3] Session 2 : ETP * 50% [polyvalence 1 + polyvalence 2 + polyvalence 3] + EEF * 50% [polyvalence 1 + polyvalence 2 + polyvalence 3] Evaluation continue non intégrale (ECT)
Bloc Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain S2					
ZLSB231 — Sciences biologiques du corps en mouvement : BAP 2	5	27	19,5	0	Evaluation continue non intégrale (ECT) Session 1 : EEF * 65% [Physiologie + Anatomie] + CCE * 35% [Physiologie + Anatomie] Session 2 : EEF * 65% [Physiologie + Anatomie] + CCE(Report) * 35% [Physiologie + Anatomie] Evaluation continue non intégrale (ECT)
ZLSC232 — Sciences du comportement et APSA: Psychologie et neuroscience 2	5	19,5	24	0	Session 1 : EE * 33% [psychologie/démarche scientifique (60%) + neurosciences (40%)] + EEF * 67% [commune / QCM] Session 2 : EE(Report) * 33% [psychologie/démarche scientifique (60%) + neurosciences (40%)] + EEF * 67% [commune / QCM] Evaluation continue non intégrale (ECT)
ZLSS233 — Sciences sociales et APSA 2+B35	8	23	38	0	Session 1 : EE * 25% [sociohistoire du sport + sociologie des pratiquants] + CCE * 15% [CSA] + EEF * 60% [mutualisée : Sociohistoire du sport, Sociologie des pratiquants, Voltaire, CSA] + EE (admis / ajourné) * 0% [PPE + Voltaire + SPOC 1] <i>Voltaire: réalisation de l'évaluation comme quitus et évaluation de la compétence dans l'EEF mutualisée (à travers des points sur l'expression française et l'orthographe)</i> <i>SPOC1 : Activité e-campus attestée (notamment réponse aux quiz)</i> <i>PPE : Projet de poursuite d'étude défini avant la fin du semestre dans le cadre d'une courte production d'écrit (activité devoirs sur eCampus)</i> Session 2 : EE(Report) * 25% [sociohistoire du sport + sociologie des pratiquants] + CCE(Report) * 15% [CSA] + EEF * 60% [mutualisée : Sociohistoire du sport, Sociologie des pratiquants, Voltaire, CSA] + EE (admis / ajourné) * 0% [PPE + Voltaire + SPOC 1] Evaluation continue non intégrale (ECT)
Bloc Culture sportive : pratique et théorie des activités physiques sportives et artistiques S2					
ZLSPE241 — Spécialité sportive : Le pratiquant 2	6	0	44	0	Evaluation continue non intégrale (ECT) Session 1 : CCTP * 50% [pratique sportive] + EEF * 30% [théorie] + EE * 20% [théorie] Session 2 : ETP * 50% [Pratique] + EEF * 30% [Théorie] + EE(Report) * 20% [Théorie] Evaluation continue non intégrale (ECT)
ZLPOL242 — Polyvalences Sportives 2	6	0	60	0	Session 1 : CCTP * 50% [polyvalence 4 + polyvalence 5 + polyvalence 6] + EEF * 50% [polyvalence 4 + polyvalence 5 + polyvalence 6] Session 2 : ETP * 50% [polyvalence 4 + polyvalence 5 + polyvalence 6] + EEF * 50% [polyvalence 4 + polyvalence 5 + polyvalence 6] Evaluation continue non intégrale (ECT)

LES AIDES SOCIALES



L'AIDE SOCIALE INDIVIDUELLE DE L'UNIVERSITE

L'A.S.I.U permet d'apporter une aide financière personnalisée aux étudiants qui rencontrent des difficultés. L'aide est accordée selon la situation d'urgence rencontrée par l'étudiant. Elle peut porter sur le loyer ou les charges courantes.

- **Pour qui ?**

Tous les étudiants de l'Université Paris-Saclay inscrits en formation initiale au sein d'une composante universitaire et ayant moins de 35 ans.

- **Comment ?**

Pour bénéficier de cette aide, contactez le service social du CROUS de Versailles : service-social@crous-versailles.fr

L'AIDE MATERIELLE ET INFORMATIQUE INDIVIDUELLE

- **Pour qui ?**

Pour les étudiants inscrits au sein d'une composante universitaire en formation initiale ou en reprise d'étude auto-financée.

- **Sur quel critère ?**

L'aide est accordée selon le niveau de ressources.

- **Quel montant ?**

Cette aide peut porter sur un ordinateur (350 euros), une tablette (150 euros) ou une connexion internet (50 euros).

Pour plus d'informations sur ces aides,

Référent aides sociales Faculté des Sciences du Sport : Charley Collet
Bâtiment 425, bureau 224, rue du Doyen Georges Poitou, 91400 Orsay
Tél. : **01.69.15.62.88**
ou par mail : charley.collet@universite-paris-saclay.fr

Pôle vie pratique et cellule action sociale par téléphone au **01.69.15.50.54**
ou par mail à aides.etudiant@universite-paris-saclay.fr

LES AIDES AU LOGEMENT

Direction Vie Etudiante et Egalité des Chances (DVEEC)
Tél. : **01.69.15.76.19**
ou par mail sandrine.dubois@universite-paris-saclay.fr

LIEUX DE PRATIQUES SPORTIVES



- Bibliothèque de la faculté des Sciences du Sport, campus d'Orsay, bâtiment 407
- Complexe omnisports universitaire de Moulon, 8 route départementale 128, accès par rue Francis Perrin, 91190 Gif sur Yvette
- Complexe sportif (tennis), avenue Paul Langevin, 92350 Plessis Robinson
- Complexe sportif Jean Marc Salignier, avenue des Cévennes, 91940 Les Ulis
- COSEC (danse, badminton), campus d'Orsay
- Gymnase du bâtiment 225 (badminton-basket-danse-handball), campus d'Orsay
- Gymnase du bâtiment Bouygues, Centrale Supélec, 3 rue Joliot Curie, 91190 Gif sur Yvette
- Gymnase la Poterne (escalade), rue des Migneaux, 91300 Massy
- Le Moulon (gym-volley-tennis-rugby), espace sportif du Moulon, 91190 Gif sur Yvette - Tel. : 01.69.41.19.64
- Piscine d'Orsay, stade nautique d'Orsay, 29 avenue du Maréchal Lattre de Tassigny, 91400 Orsay
- Plaine des Sports, plateau du Moulon, 91190 Gif sur Yvette

PLAN DES CAMPUS

Faculté des Sciences du Sport

1 SITE - 6 BÂTIMENTS



➊ **SITE de Gif-sur-Yvette**
8 Route départementale 128
rue Francis Perrin
91100 Gif-sur-Yvette

➋ **LUS 91 08 / 91 10**
→ Arrêt Joliet-Curie
⊙ 5 min à pied

➌ **M18**
→ sortie n° 9 Centre Universitaire
puis R0128

BURES-SUR-YVETTE - ORSAY

➍ www.faculte-sciences.sport.universite-paris-saclay.fr



RER B - Bures-sur-Yvette
6 min à pied depuis
le bâtiment 225

➎ **SITE d'Orsay A**
Rue Pierre de Coubertin,
91440 Bures-sur-Yvette

➏ **RER B**
→ Bures-sur-Yvette
⊙ 10 min à pied

➐ **M18**
→ sortie n° 12 Bures-sur-
Yvette puis D108

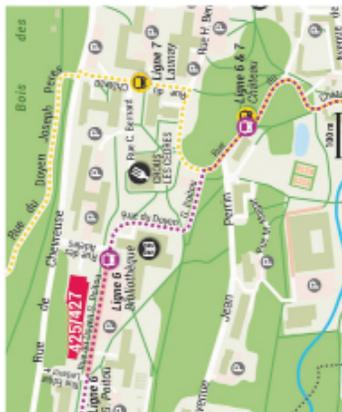
UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY - PLANS DES CAMPUS

➑ **SITE d'Orsay B**
Rue du Docteur
Georges Perrin,
91400 Orsay

➒ **RER B**
→ Orsay-Ville
⊙ Bus 6 arrêt
à 5 min
→ Le Guichet
⊙ 13 min à pied

➓ **M18**
→ sortie 11
Orsay-Centre

⊙ technique ou 10 min



CONTACTS UTILES

FACULTE DES SCIENCES DU SPORT, BÂT. 425, 2ème ETAGE

- **Secrétariat Portail STAPS, bureau 214 :**

Mail : portail.staps@universite-paris-saclay.fr

Mme Nadine Clemente, téléphone : 01.69.15.65.38

Mme Evelyne Lavenant, téléphone : 01.69.15.74.20

- **Responsable pédagogique Portail STAPS, bureau 113, bât. 335 :**

Mme Marion Chestier, mail : marion.chestier@universite-paris-saclay.fr

- **Directeur des licences, bureau 113, bât. 335 :**

Mr François Viala, mail : francois.viala@universite-paris-saclay.fr

- **Correspondante handicap :**

Mme Cécile Mauceri, mail : handicap.staps@universite-paris-saclay.fr ou par téléphone au 01.69.15.62.87

- **Référente handicap :**

Mme Charlotte Duthu, mail : handicap.staps@universite-paris-saclay.fr

- **Référent vie universitaire :**

Mr Collet Charley, mail : charley.collet@universite-paris-saclay.fr ou par téléphone au 01.69.15.62.88

SUR LE CAMPUS UNIVERSITAIRE

- **SCUIO OCO (Office des carrières et de l'Orientation) :**

Situé au bâtiment 333. Téléphone : 01.69. 15.72.77

- **Service de médecine universitaire :**

Ce service est à votre disposition soit par téléphone au 01.69.15.65.39 ou par mail : medecine.preventive@universite-paris-saclay.fr

www.faculte-sciences-sport.universite-paris-saclay.fr



Faculté des Sciences du Sport Paris-Saclay

